

## **LES RYTHMES SCOLAIRES COUTENT 450000€ A LA COMMUNE.**

En 2013, le maire a mis en place la réforme des rythmes scolaires. Cette réforme touche 1731 élèves des écoles maternelles et élémentaires du Pré Saint-Gervais.

Selon les chiffres communiqués par le maire, l'application de la réforme coûte à la commune 450000 euros à l'année scolaire 2013-2014.

La municipalité bénéficie de 180000 euros d'aides de l'Etat à partir du fond d'amorçage et de la CAF pour les trois heures de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en prolongement du temps scolaire.

Le maire a choisi d'imposer aux familles la fin des classes à 15h45 et doit par conséquent proposer des « activités éducatives après l'école » selon le guide du maire sur la réforme.

Je rappelle qu'une activité éducative vise à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives...

Or de 15h45 à 16h30, temps qui entre dans le TAP, les élèves des classes élémentaires ne bénéficient pas d'une activité éducative gratuite mais sont encadrés par des animateurs sous forme de garderie. Après 16h30 et jusqu'à 18h30, selon le guide sur la réforme, les enfants doivent pouvoir bénéficier des « activités éducatives » gratuites. Cependant, le maire choisit de proposer des activités payantes en fonction des revenus des familles.

La question aujourd'hui posée par les parents d'élèves est l'utilisation de ces 180000 euros d'aides de l'Etat puisqu'il n'y a pas d'activités éducatives gratuites entre 15h45 et 16h30.

A partir de septembre 2015, l'Etat ne pourra plus aider les communes, ce qui signifie que le PSG devra trouver ce manque à gagner de 180000 euros.

Actuellement, l'avenir de ce fonds de subvention est en discussion et seules les zones les plus en difficultés sont assurées d'en bénéficier pour l'année 2015-2016. Il est encore difficile de connaître le coût de la réforme des rythmes scolaires à l'Etat.

Thu Van Blanchard

Présidente UMP

tvblanchard2014@gmail.com